



P2-00157

123656

Eco So His

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 8

Session : 2023

Épreuve de : ESH

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Selon les données proposées par l'Insee, les prévisions effectuées suggèrent que la France pourra connaître une augmentation de son taux de croissance de maximum 1% en 2023. De fait, au vu de l'effet-ciseau auquel le pays fait face (augmentation des dépenses et baisse des recettes) et du vieillissement de la population, le président Emmanuel MACRON a, lors de son second quinquennat, relevé l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. En effet, au vu de la dégradation du ratio de dépendance et des faibles perspectives de croissance pour les années à venir, une augmentation de la durée de cotisation semble nécessaire afin de rendre la décaissance compatible avec l'état-providence.

L'expression d'Etat-Providence aurait été employée la première fois par le député français Emile Ollivier en 1864 de façon péjorative. Elle s'oppose à la conception d'un Etat-gendarme se limitant à l'assurance de fonctions régaliennes (police, justice...). Au sens strict, l'Etat-providence fait référence à l'ensemble des interventions de l'Etat dans le domaine social, notamment à travers la mise en place d'un système de protection sociale. Au sens large, cette expression englobe l'ensemble des interventions de l'Etat dans les domaines économique et social afin d'assurer une augmentation du bien-être collectif, une baisse des inégalités à travers les mécanismes de redistribution... De fait, il apparaît que la croissance économique soit indissociable de l'Etat-providence puisqu'elle permet une hausse des recettes fiscales, elles-mêmes à l'origine de la redistribution. Simon KUZNETS (1971) définit la croissance économique d'un pays comme « la hausse sur une longue période de sa capacité à offrir une gamme sans cesse élargie de biens économiques à sa population. Cette capacité croissante est fondée sur le progrès technique et les systèmes institutionnels et idéologiques qu'elle requiert ». Ainsi, nous pouvons

définir la décroissance comme la baisse des richesses produites au cours du temps, se matérialiserait par des taux de croissance négatifs. Et, l'exemple de la réforme des retraites en France met en exergue une forme d'incompatibilité entre la décroissance et l'État-Providence dans la mesure où le modèle social français qui est un modèle social-démocrate au regard de la typologie de Gösta ESPING-ANDERSEN (The Three Worlds of Welfare Capitalism, 1980) place l'État comme instance majeure garantissant la redistribution des richesses; elle-même permise par la croissance et de fait, incompatible a priori avec la décroissance.

Ainsi, dans le contexte actuel de mondialisation effrénée, de recrudescence des inégalités et de réchauffement climatique, la décroissance est-elle compatible avec l'État-providence ?

S'il semblerait que la décroissance soit compatible avec l'État-providence (I), elle nuit à la redistribution, pourtant essentielle au fonctionnement même de l'État-providence (II). Toutefois, un interventionnisme public accru et une gouvernance mondiale efficace permettraient de rendre la décroissance compatible avec l'État-providence (III).

✱

✱

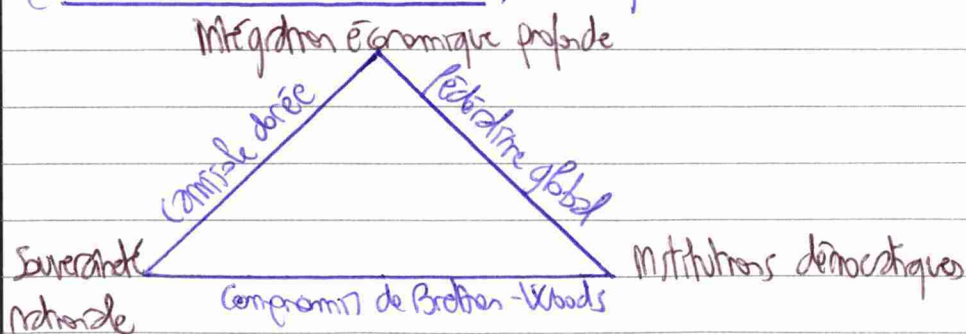
✱

La décroissance permet une baisse des revenus distribués, une augmentation de l'égalité des chances, la rendant compatible avec l'État-providence (A). De plus, la croissance économique paraît incompatible avec l'État-providence dans le contexte actuel de mondialisation, notre affirmation semble d'autant plus légitimée (B).

La décroissance s'accompagne nécessairement d'une baisse des revenus distribués. De fait, les individus issus des classes les plus favorisées pourront moins accumuler de patrimoine, ce qui engendrera une baisse des revenus du patrimoine et du revenu total. Or, nous pouvons considérer que cette baisse des revenus liée à la décroissance permet d'augmenter l'efficacité des interventions mises en place par l'État pour réduire les inégalités. Camille PELUCCI (Le destin au berceau, 2013) développe l'idée selon laquelle l'origine sociale des individus pèse sur leur destinée sociale puisque l'accumulation de revenus et notamment de revenus du patrimoine contribue à une reproduction de

inégalités économiques, qui se cumulent entre elles. Or, la décentralisation serait un moyen de battre ces inégalités de revenus, permettant donc à l'État de mener des politiques adéquates pour lutter efficacement contre les inégalités. Leur action sera d'autant plus efficace que l'organe central pèsera moins sur la destinée sociale des individus. Amartya SEN (L'idée de justice, 2009) insiste sur la nécessité de viser l'égalité des "capabilités" de sorte à aider les familles (dans le besoin) à convertir efficacement leurs "biens premiers" (endowments) de sorte à mener une "vie bonne". En prenant l'exemple des bourses scolaires, il affirme qu'il faut nécessairement mettre en place au sein des familles dont les enfants bénéficient de bourses scolaires un suivi personnalisé pour augmenter leurs "capabilités" et favoriser de fait l'égalité des chances et la lutte des inégalités. Par ailleurs, la décentralisation permettrait une baisse de la part du capital économique dans le stock global de capitaux tels qu'ils sont mis en évidence par Pierre BOURDIEU (Sociologie générale, vol. 2 : œuvre posthume, 2016) et donc, des inégalités face à la réussite scolaire, liées à la forte possession de capital économique par les élites des classes favorisées. Ainsi, les "performances individuelles" dépendraient moins des "aléas de l'héritage" (Marce DURU-BELLAT, L'inflation scolaire, 2006). De fait, puisque la décentralisation permet une baisse des revenus et donc, une baisse du poids de l'organe central de l'individu dans sa destinée sociale, nous pouvons en déduire qu'une forme de compatibilité existe entre la décentralisation et l'État-providence.

De plus, le contexte actuel de mondialisation économique et financière effrénée semble rendre incompatible la croissance économique et l'État-providence, ce qui nous permet donc d'affirmer que la décentralisation serait par opposition compatible avec l'État-providence. Analysons de ce fait le triangle d'incompatibilité de Dani RODRIK (Nations et mondialisation, 2008).



Le cas de la Commission décriée semble intéressant à analyser à ce titre. Dans cette configuration, le pays est inséré dans le processus de mondialisation, permettant la croissance économique, et dispose de sa souveraineté nationale. Toutefois, il ne dispose pas d'institutions démocratiques pourtant essentielles à l'existence d'un État-providence. C'est le cas de la Chine par exemple. Ainsi, dans le contexte de mondialisation économique, la croissance peut s'avérer incompatible avec l'État-providence, rendant de fait la décentralisation

Compatible avec ce dernier. De plus, la mondialisation économique accompagnée de la mondialisation financière a généré une explosion des inégalités de revenu à l'échelle mondiale, profitant aux élites les plus favorisées. De fait, la croissance semble de nouveau incompatible avec l'état-providence. Branko MILANOVIĆ (Global Inequality: A new approach for the age of Globalization, 2016) met en évidence à travers sa courbe de l'électeurat que la mondialisation a engendré des "gagnants" et des "perdants". Les gagnants sont les 1% les plus riches qui voient une augmentation d'environ 65% de leur revenu en partie de peur d'abandonner les économies émergentes (Chine, Inde) dont l'augmentation de ce dernier s'élève à plus de 80% entre 1988 et 2008. Les perdants sont à l'inverse les classes moyennes des pays développés qui ne connaissent qu'une très faible augmentation de leur revenu sur la période ainsi que les 10% les plus pauvres qui voient leur revenu augmenter de 15% sur la période alors que le taux de croissance du revenu moyen était de 25%. Or, cette augmentation spectaculaire des inégalités est largement due selon Thomas PIKETTY (Le Capital au XXIème siècle, 2013) à un taux de rendement du capital (r) supérieur au taux de croissance du PIB (g). De fait, la croissance économique, permise par la mondialisation financière, semble incompatible avec l'état-providence dans la mesure où le patrimoine financier n'est plus taxé en France - par exemple - depuis la mise en place de l'ISF par Macron en 2018, patrimoine détenu par les plus riches. De fait, les recettes fiscales sont amoindries, limitant l'efficacité de l'état-providence. Ainsi, puisque la croissance économique, permise - en partie - par la mondialisation semble incompatible avec l'état-providence, nous en déduisons que la décroissance peut être compatible avec l'état-providence.

Toutefois, la décroissance s'accompagne mécaniquement d'une baisse des recettes fiscales, se trouvant à la base-même de la redistribution, essentielle aux actions de l'état-providence.

*

*

*

La décroissance semble, dans une certaine mesure, être incompatible avec l'état-providence car elle limite les capacités de redistribution de l'état (A), pourtant essentielle dans nos sociétés démocratiques contemporaines (B).

La croissance s'accompagne d'une baisse des inégalités grâce aux politiques de redistribution que la décroissance veut freiner. C'est ce sens que la décroissance semblerait incompatible avec l'état-providence. Analysons la courbe en U

Copie anonyme - n°anonymat : 123656

Emplacement
QR Code

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 8

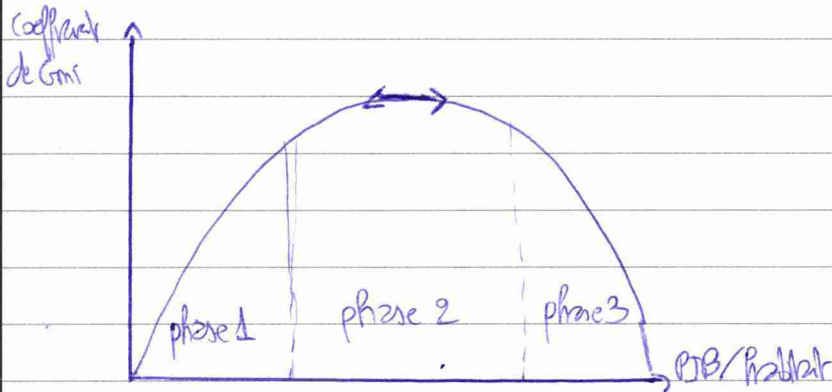
Session : 2023

Épreuve de : ESH

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

mené de Simon KUZNETS (1955).



Si dans un premier temps on assiste à une augmentation des inégalités liée au creusement de l'écart entre les revenus agricoles et les revenus du secteur industriel, la concentration des travailleurs dans le secteur secondaire permet de tendre vers une égalisation des revenus.

et enfin, voir une baisse des inégalités. Or, KUZNETS insiste sur l'importance des politiques de redistribution au bon fonctionnement de cette dynamique. En effet, Nicholas KALDOR (A model of economic growth, 1957) que les inégalités au départ peuvent être source de croissance économique, ce qui freinait la redistribution et enfin la baisse des inégalités. En effet, une augmentation des revenus de plus en plus grande une augmentation absolue de l'épargne supérieure à la consommation en vertu de loi psychologique fondamental de KENNES. De fait, si l'épargne est majeure, cela stimule la croissance économique et donc augmente la redistribution. Holologiquement, les politiques de redistribution ont été au cœur de la conception de l'état-providence puisque selon Pierre ROSANVALLON (La société des égaux, 2011), les États généraux sont condamnés par l'état de pays dans "l'ère de la redistribution" ; dont la conception de la justice sociale permise par l'état-providence est une conception régressive de celle dernière. Et, en conséquence, l'impact positif de la redistribution majeure est positif puisque selon l'Insee en 2020, les 10% les plus riches avaient un niveau de vie au moins 24 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres avant la redistribution ; écart ~~diminué à 6~~ passant de 24 à au moins 6 fois supérieur après redistribution. De fait, puisque la décroissance empêche cette dynamique de redistribution,

il semblerait qu'elle puisse être compatible avec l'Étât-providence.

De plus, la redistribution était essentielle dans les sociétés démocratiques naissantes du 20^{ème} et 21^{ème} siècle, la décentralisation semble d'autant plus compatible avec l'Étât-providence compte-tenu du rôle socio-politique. François BOURGUIGNON (La mondialisation de l'inégalité, 2012) met en évidence une augmentation du coefficient de Gini de la France, traduisant une hausse des inégalités dans le pays. En effet, il serait passé de 0,276 en 2003 à 0,3 aujourd'hui. Or, la décentralisation contribuerait à une redistribution et à l'auto-entretien des inégalités puisque selon Adam SMITH et Roland PFEFFERKORN (Le système des inégalités, 2008), une baisse du revenu de l'individu fait qu'il choisira un logement de moindre qualité, ce qui perturbera le travail scolaire des enfants et donc, augmentera le risque de leur échec scolaire et l'obtention d'un niveau de diplôme peu valorisé socialement ; le tout à l'origine de l'obtention d'un emploi mal rémunéré engendrant encore une fois une baisse du revenu. Or, dans les sociétés démocratiques du 20^{ème} siècle, les individus éprouvent une "passion pour l'égalité" selon Alexis de TOQUEVILLE (De la Démocratie en Amérique, 1835, 1940). Cela veut dire qu'une société juste doit être une société qui tend vers l'égalisation des conditions et surtout vers l'égalité de droits. De plus, la société doit explicitement permettre aux individus de graver les échelons de la hiérarchie sociale. Or, puisque la décentralisation est synonyme de baisse des dépenses publiques et donc, de baisse des revenus, compte-tenu du besoin d'égalité des individus vivant au sein de sociétés démocratiques, elle nuit à la redistribution. Ainsi, elle serait incompatible avec l'Étât-providence.

Toutefois, si la décentralisation semble incompatible avec l'Étât-providence, une bonne utilisation des recettes fiscales ainsi qu'une gouvernance municipale efficace permettant de réduire la décentralisation compatible avec l'Étât-providence.

Un interventionnisme public accru accompagné de la mise en place d'une fiscalité équilibrée (A) ainsi qu'une bonne gouvernance municipale permettrait de

dernière soit compatible avec l'état-providence, il faudrait plénifier a priori dans le cadre d'une gouvernance mondiale qui doit garantir l'égalité et l'efficacité selon Pascal LAMY (La démocratie mondiale, pour une autre gouvernance globale, 2014). L'efficacité est menée dans la capacité des institutions à mettre en place des règles efficaces et efficaces pour encadrer les comportements des individus. La légitimité, quant à elle, réside dans le fait que les institutions soient reconnues comme ayant un pouvoir de décision, qu'elles soient reconnues dans leur capacité d'agir et à mettre en place des actions efficaces. Or, il semblerait que les institutions actuelles soient légitimes et peu efficaces. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la réglementation environnementale puisque selon Elor LAURENT et Jacques LE CACHAUX (Examen de l'Environnement et Économie Écologique, 2012), la gouvernance de ce bien commun repose sur beaucoup d'accords éphémères et isolés entre eux, ces derniers ne prenant pas bien en compte les GES, les externalités, les caractéristiques des biens communs... De plus, pour que la démocratie soit effectivement compatible avec l'état-providence, l'émergence d'une gouvernance cinquième mondiale est nécessaire. C'est l'un des 4 fait majeurs mentionnés par Pierre JACQUES, Jean PISANI-FERRY et Laurence TUBIANA dans Gouvernance mondiale, rapport du Conseil d'analyse économique (2012). Et, le protocole de Kyoto ainsi que les accords de Paris de 2015 illustrent cette gouvernance cinquième mondiale puisque, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de la baisse des émissions de GES, 500 milliards d'euros ont prévu d'être alloués aux PED à partir de 2020 pour supporter les coûts liés à la transition écologique et au réchauffement climatique. Ainsi, en contrepartie d'une aide financière mondiale de la part des pays développés, les pays en développement peuvent rendre la démocratie compatible avec l'état-providence.

*

*

*

Si la démocratie pourrait sembler être compatible avec l'état-providence dans la mesure où elle permet une baisse des inégalités de revenus permettant de réduire une partie des inégalités, elle freine toutefois les mécanismes de redistribution, pourrait empêcher au fonctionnement même de l'état-providence ; ce qui laisse à penser que la démocratie serait en fait différemment compatible avec l'état-providence. Or, nous avons montré qu'un interventionnisme public à travers une politique climatique efficace couplée à une bonne gouvernance mondiale permettrait de rendre la démocratie compatible avec l'état-providence.